

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 151

---

**FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES**

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Laurence HAGUENAUER

*Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)*

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » a pour objet de fournir aux Français établis ou de passage hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

En 2020, le réseau consulaire est constitué de 206 postes consulaires. Il est complété par un réseau très dense d'environ 500 agences consulaires. Ce réseau accompagne les communautés françaises à l'étranger, qu'elles soient résidentes ou de passage. Cet accompagnement fait l'objet de mesures d'adaptation et de rationalisation du réseau consulaire en tenant compte à la fois du poids de nos communautés dans les nouvelles zones de croissance économique, de nos priorités politiques ainsi que de nos intérêts économiques et culturels.

L'ensemble du réseau consulaire a été cette année fortement mobilisé par la crise sanitaire du covid-19. Afin de répondre aux besoins accrus des plus démunis de nos compatriotes, fragilisés financièrement par la crise sanitaire, le gouvernement a annoncé le 29 avril 2020 la mise en place d'un dispositif de soutien aux Français de l'étranger. Ce plan, qui comporte un volet « aide à la scolarité » et un volet « aide sociale » portés sur le programme 151, est mis en œuvre par la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et localement par les postes consulaires. La DFAE reste vigilante sur les effets de la crise à moyen terme et sera dotée des moyens nécessaires en 2021 pour y faire face.

En raison des risques sanitaires, l'élection des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires prévue en 2020 a été reportée à mai 2021. Une nouvelle solution de vote par internet, homologuée en janvier 2020, sera proposée à cette occasion. Par ailleurs, un nouveau projet sera lancé dès la fin de l'année 2020 dans la perspective des élections législatives de 2022.

Depuis de nombreuses années et de façon renouvelée dans le cadre d'« Action publique 2022 », le réseau consulaire ne cesse de se moderniser et de dématérialiser ses procédures pour répondre aux attentes des usagers en simplifiant leurs démarches et en leur offrant un service public de qualité. Des projets majeurs de modernisation ont été initiés depuis 2019 et seront mis en œuvre en 2021, au premier rang desquels le registre de l'état civil électronique (RECE), qui vise à dématérialiser l'établissement, la conservation, la gestion et la délivrance des actes de l'état-civil dont le service central d'état civil (SCEC) et les autorités diplomatiques et consulaires sont dépositaires (disposition de la loi ESSOC) ; ce projet fait l'objet d'un financement par le Fonds de transformation de l'action publique (FTAP). En 2021, la DFAE poursuivra ses travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers, mais l'exercice 2021 devra tenir compte de nombreux ajustements consécutifs à la crise sanitaire de la covid-19, puisque l'ensemble des travaux de développement ont été interrompus ou fortement ralentis durant plusieurs mois. C'est le cas par exemple du projet de centre de contact consulaire, dont la première phase d'ouverture à quelques pays de l'Union européenne a dû être reportée à 2021.

L'exigence de qualité du service rendu est une priorité, ce dont témoigne le déploiement du référentiel Marianne dans l'ensemble du réseau consulaire depuis janvier 2017 ainsi que la réalisation d'une enquête de satisfaction de grande ampleur désormais réalisée chaque année. Les indicateurs de performance associés à un infocentre statistique (OSCAR) permettent un suivi et un pilotage le plus efficace possible de l'activité consulaire.

Le réseau consulaire français se caractérise par un éventail de services proposés particulièrement étendus, notamment en regard de ce que proposent nos principaux partenaires européens. Le champ de services offerts n'a pas vocation à rester inchangé (la suppression du notariat consulaire en est un exemple concret récent). Pour autant, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'attache à ce que l'évolution de son réseau consulaire ne l'empêche pas de fournir les services essentiels qui sont sa raison d'être. Une attention toute particulière est portée à l'exercice

de la protection consulaire, pour répondre aux situations d'urgence, exceptionnelles ou de danger auxquelles peuvent être confrontés des Français résidant ou de passage à l'étranger ; et notamment, tout en restant prudents sur notre champ d'action qui s'exerce sur le territoire d'États souverains et dans un environnement juridique qui par définition n'est pas le nôtre, les Françaises et les Français victimes de violences.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire</b>
INDICATEUR 1.1	Nombre de documents délivrés par ETPT
INDICATEUR 1.2	Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Simplifier les démarches administratives</b>
INDICATEUR 2.1	Dématérialisation des services consulaires

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance du programme 151 n'a pas évolué par rapport au PAP 2020.

#### OBJECTIF mission

##### 1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

Depuis le début de l'année 2020, le réseau consulaire a été fortement impacté par la crise sanitaire mondiale.

En effet, afin d'assurer son soutien aux Français en difficulté, résidents comme de passage, l'activité des postes consulaires s'est principalement recentrée sur les services indispensables à la gestion de cette crise: rapatriements sanitaires, délivrance de laissez-passer pour permettre un retour en France, soutien aux compatriotes en situation de vulnérabilité et versements d'aides, protection consulaire (particulièrement les femmes et mineurs en danger), etc.

Les mesures de confinement et les fermetures de frontières ont aussi provoqué une forte réduction des déplacements internationaux impliquant une baisse importante des demandes de titres de voyage (-39% de demandes d'établissement de passeports ordinaires et de cartes nationales d'identité sécurisées pour le premier semestre 2020) et de visas.

Les prévisions actualisées pour 2020, ainsi que les cibles pour 2021 et 2023, s'en trouvent impactées, en particulier pour l'objectif " Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire " qui mesurent le nombre de documents délivrés par ETPT ainsi que les délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres.

Le déconfinement, la reprise progressive des activités consulaires et la réouverture partielle des frontières extérieures de l'Union européenne devraient permettre un retour aux objectifs en 2021 et une stabilisation en 2023.

#### INDICATEUR mission

##### 1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
1. Administration des Français (réseau)	Nb	98	130	105	80	120	130
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	86	61	92	59	61	61
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1385	1676	1430	1350	1450	1500
4. Visas (réseau)	Nb	421	415	430	150	200	400

#### Précisions méthodologiques

##### Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC)

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNIS / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNIS, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcription pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services de renseignement ou d'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

### Administration des Français (réseau)

En raison de divers facteurs liés à la crise sanitaire (chute de la demande de titres de voyage, recentrage des consulats sur les missions prioritaires, inscription en ligne au Registre des Français, travail à distance), la prévision actualisée de documents délivrés mensuellement par ETPT pour l'administration des Français est inférieure à l'objectif initialement prévu pour 2020. La levée des restrictions de déplacements internationaux et la reprise des activités pourraient néanmoins engendrer un surcroît de la demande dans le dernier trimestre 2020 et en 2021 pour ensuite se stabiliser.

### État civil

La cible "établissement et transcription" 2020 reste relativement stable par rapport à 2019. L'essentiel des gains de productivité a été réalisé au cours de ces dernières années, notamment pour l'exploitation d'actes grâce à l'effort d'informatisation des dispositifs de demandes de copies et d'extraits. Cet indicateur dépend en outre de l'évolution des effectifs du SCEC. La mise en place du Registre d'état civil électronique à compter de janvier 2021 pour la délivrance des actes, avec une interface renouvelée, pourrait avoir un impact positif en termes de productivité.

Concernant la partie "exploitation", le travail à distance imposé durant le confinement n'a pas permis de traiter les dossiers « papier » (notamment les livrets de famille et l'apposition des mentions) au même niveau qu'habituellement. Ceci explique la baisse du nombre d'actes traités par agent.

### Visas

Après une importante baisse de la demande de visas en raison des restrictions de déplacements internationaux, la cible 2021 prévoit une reprise progressive de délivrance avec une stabilisation en 2023.

**INDICATEUR mission****1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
1. Passeports (réseau)	jours	13	15,6	11,3	21	13	13
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	23	19	20	23	19	19
3. État Civil - transcription des actes (réseau)	jours	49	55	23	80	55	Sans objet
4. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	6,5	15,5	5	10	3	3
5. Visas court séjour	jours	4,1	4,84	3	2,5	2,5	2,5

**Précisions méthodologiques****Source des données:**

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1), (2), et (3) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(4): donnée communiquée par le service central d'état civil

(5): donnée extraite de l'application réseau mondial (RMV)

**Méthode de calcul:****Passeports et CNIS (cartes nationales d'identité sécurisées) :**

Les délais de délivrance des passeports et des CNIS sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

**État civil:**

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil CONsulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a désormais compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 94% des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

**Visas :**

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE****Passeports ordinaires et cartes nationales d'identité sécurisées (CNIS)**

Les délais de délivrance des passeports et des CNIS, calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur, ont été impactés par les perturbations du trafic aérien, qui ont rallongé l'acheminement des titres de voyage auprès des postes consulaires et des usagers (envoi par courrier sécurisé au domicile).

En outre, en raison des confinements, certains usagers ont pu être empêchés de retirer leur passeport et/ou CNIS auprès du poste consulaire. En ce sens, le délai de remise de titres de voyage a été exceptionnellement prorogé au-delà du délai légal de 3 mois.

La normalisation du trafic aérien ainsi que la reprise d'activité permettront de revenir en 2021 aux délais de 2019.

### État civil - transcription des actes réseau (réseau)

En 2020, le recentrage des consulats sur les missions les plus urgentes liées à la crise sanitaire a fortement ralenti la transcription des actes d'état civil dans le réseau (hormis pour les naissances et les décès). Le déconfinement et la reprise progressive d'activité des consulats diminueront ces délais d'ici la fin de l'année.

### État civil - exploitation des actes (SCEC)

Après une année 2019 marquée par la résorption du stock des demandes d'actes en instance et une mobilisation des équipes sur le répertoire électoral unique, le délai d'exploitation des actes diminuera en 2020. La cible ne pourra néanmoins pas être atteinte en raison d'une capacité de délivrance ralentie par la crise sanitaire. Les délais devraient à nouveau diminuer en 2021.

### Visas

En 2020, le délai de traitement des demandes de visas court séjour s'établit à 2,5 jours. Le déploiement de France Visas a permis de réduire les délais d'instructions qui étaient auparavant de 4 jours.

## OBJECTIF

### 2 – Simplifier les démarches administratives

La simplification des démarches administratives se poursuit positivement, en particulier la dématérialisation des inscriptions au Registre des Français établis hors de France.

## INDICATEUR

### 2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	92	94	94	95	95	95
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	39	44	44	42	45	50

#### Précisions méthodologiques

##### Source des données :

Sous-indicateur 1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

##### Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / Nombre total de demandes d'actes d'état-civil.



Sous-indicateur 2 : Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le **taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil** est très élevé et stable depuis plusieurs années. Une légère baisse des demandes par voie postale peut encore être anticipée. En matière d'exploitation des actes, le futur registre de l'état civil électronique sera une étape supplémentaire dans la dématérialisation de la délivrance des actes mais n'aura pas d'incidence sur la dématérialisation de la demande. A noter que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur le taux de dématérialisation de la demande.

En raison de la crise sanitaire, les Français de l'étranger ont été invités à privilégier la dématérialisation de certaines démarches administratives afin que les postes consulaires puissent, en retour, se concentrer sur les services indispensables à la gestion de crise. Ainsi, des formalités telles que l'**inscription au registre des Français établis hors de France** ont surtout été réalisées par **voie dématérialisée sur le site service-public.fr**. Cette cible devrait continuer à augmenter dans les années à venir.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 251 436	9 867 000	20 600 000	<b>211 718 436</b>	0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	0	0	105 310 000	<b>105 310 000</b>	0
03 – Instruction des demandes de visa	55 535 035	0	0	<b>55 535 035</b>	393 896
<b>Total</b>	<b>236 786 471</b>	<b>9 867 000</b>	<b>125 910 000</b>	<b>372 563 471</b>	<b>393 896</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 251 436	10 168 000	20 600 000	<b>212 019 436</b>	0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	0	0	105 310 000	<b>105 310 000</b>	0
03 – Instruction des demandes de visa	55 535 035	0	0	<b>55 535 035</b>	393 896
<b>Total</b>	<b>236 786 471</b>	<b>10 168 000</b>	<b>125 910 000</b>	<b>372 864 471</b>	<b>393 896</b>

## Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 859 252	12 580 377	17 805 000	<b>212 244 629</b>	0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	0	0	105 310 000	<b>105 310 000</b>	0
03 – Instruction des demandes de visa	54 978 421	0	0	<b>54 978 421</b>	325 000
<b>Total</b>	<b>236 837 673</b>	<b>12 580 377</b>	<b>123 115 000</b>	<b>372 533 050</b>	<b>325 000</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 859 252	12 580 377	17 805 000	<b>212 244 629</b>	0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	0	0	105 310 000	<b>105 310 000</b>	0
03 – Instruction des demandes de visa	54 978 421	0	0	<b>54 978 421</b>	325 000
<b>Total</b>	<b>236 837 673</b>	<b>12 580 377</b>	<b>123 115 000</b>	<b>372 533 050</b>	<b>325 000</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	236 837 673	236 786 471	0	236 837 673	236 786 471	0
Rémunérations d'activité	193 964 505	193 916 148	0	193 964 505	193 916 148	0
Cotisations et contributions sociales	41 725 105	41 772 217	0	41 725 105	41 772 217	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 148 063	1 098 106	0	1 148 063	1 098 106	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	12 580 377	9 867 000	393 896	12 580 377	10 168 000	393 896
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 580 377	9 867 000	393 896	12 580 377	10 168 000	393 896
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	123 115 000	125 910 000	0	123 115 000	125 910 000	0
Transferts aux ménages	119 410 000	122 310 000	0	119 410 000	122 310 000	0
Transferts aux autres collectivités	3 705 000	3 600 000	0	3 705 000	3 600 000	0
<b>Total</b>	<b>372 533 050</b>	<b>372 563 471</b>	<b>393 896</b>	<b>372 533 050</b>	<b>372 864 471</b>	<b>393 896</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 251 436	30 467 000	211 718 436	181 251 436	30 768 000	212 019 436
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE	0	105 310 000	105 310 000	0	105 310 000	105 310 000
03 – Instruction des demandes de visa	55 535 035	0	55 535 035	55 535 035	0	55 535 035
<b>Total</b>	<b>236 786 471</b>	<b>135 777 000</b>	<b>372 563 471</b>	<b>236 786 471</b>	<b>136 078 000</b>	<b>372 864 471</b>

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+66 418	+14 330	+80 748			<b>+80 748</b>	<b>+80 748</b>
Transfert d'ETPT vers le programme 151 - fermeture de l'ONAC de Tunisie.	169 ►	+13 548		+13 548			<b>+13 548</b>	<b>+13 548</b>
Rattachement d'un ETPT à un nouveau programme	105 ►	+52 870	+14 330	+67 200			<b>+67 200</b>	<b>+67 200</b>
Transferts sortants								

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+2	
Transfert d'ETPT vers le programme 151 - fermeture de l'ONAC de Tunisie.	169 ►	+1	
Rattachement d'un ETPT à un nouveau programme	105 ►	+1	
Transferts sortants			

Les transferts en T2 concernent :

- un agent de droit local (1 ETPT) transféré au titre de la fermeture de l'ONACVG de Tunis (intervenue dans le cadre de la LFI 2020)
- le rattachement (+1) d'un ETPT du programme 105, correspondant à un emploi d'expatrié transféré dans le cadre de la LFI 2020 au titre de la fermeture de l'ONACVG de Tunis, dont les activités relèvent du périmètre du programme 151 " Français à l'étranger et affaires consulaires " et non pas du programme 105 comme envisagé initialement.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Titulaires et CDI en administration centrale	507	0	0	0	+9	+10	-1	516
Titulaires et CDI dans le réseau	1 050	0	+1	0	-15	-18	+3	1 036
CDD et volontaires internationaux	95	0	0	0	+6	+6	0	101
Agents de droit local	1 585	0	+1	0	+7	+9	-2	1 593
<b>Total</b>	<b>3 237</b>	<b>0</b>	<b>+2</b>	<b>0</b>	<b>+7</b>	<b>+7</b>	<b>0</b>	<b>3 246</b>

Nota : les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	80	31	7,69	80	34	7,80	0
Titulaires et CDI dans le réseau	231	0	8,30	231	0	8,16	0
CDD et volontaires internationaux	80	0	8,05	80	0	8,10	0
Agents de droit local	485	0	7,71	485	0	7,75	0
<b>Total</b>	<b>876</b>	<b>31</b>	<b>7,89</b>	<b>876</b>	<b>34</b>	<b>7,89</b>	<b>0</b>

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	507	516	0	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	2 635	2 628	2	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	95	102	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 237</b>	<b>3 246</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N.B. : les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élevait en 2019 à 1 901,5 ETPT à l'étranger (77% du total des G3) et à 562,6 ETPT en administration centrale (23 % du total).

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 397
02 Accès des élèves français au réseau AEFE	0
03 Instruction des demandes de visa	849
<b>Total</b>	<b>3 246</b>

Les 3246 ETPT des actions « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » et « Instruction des demandes de visa » correspondent aux emplois de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et du réseau consulaire. Dans les différents secteurs d'activité concernés, environ 15 000 décisions individuelles sont prises chaque jour.

Les principales fonctions d'état-major de la DFAE sont les suivantes : orientations de l'activité consulaire et animation des postes ; participation à la définition de la carte consulaire ; définition et mise en œuvre de la politique en matière d'attribution des visas ; négociation et gestion des accords internationaux touchant à la situation des personnes ; mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

1) La protection consulaire et les services aux Français se traduisent par un large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et les services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger.

a. Sécurité des Français établis ou de passage à l'étranger : les services consulaires sont chargés de toutes les questions relatives à la protection et la sécurité des personnes sur le terrain en liaison avec l'action du Centre de crise et de soutien.

b. Fourniture de services administratifs aux Français de l'étranger : plus de 1 800 000 personnes sont inscrites au registre mondial des Français établis hors de France, sur deux à deux millions et demi de Français résidant à

l'étranger. Chaque année, plus de 230 000 passeports et de 80 000 cartes nationales d'identité, et plus de 2 millions de documents d'état civil sont établis ou délivrés. Les consulats assurent également l'inscription sur les listes électorales, l'organisation des élections, ainsi que le recensement des jeunes.

c. Aide sociale en faveur de certains de nos compatriotes à l'étranger, à travers les comités consulaires pour la protection et l'action sociale et aux Français de passage en difficulté.

d. Outre ces activités de services, les consulats ont une importante fonction d'analyse et d'influence : contacts étroits avec les autorités politiques, les acteurs économiques, culturels et sociaux des pays de résidence, sous l'autorité des ambassadeurs.

2) Les effectifs qui concourent à l'action 2 « accès des élèves français au réseau AEFE » sont intégrés à l'action 1 dans la mesure où les agents chargés du traitement des dossiers d'attribution de bourses scolaires et de prise en charge des frais de scolarité sont polyvalents.

3) L'activité d'instruction et de délivrance des visas concerne plus de 4 millions de demandes de visas: instruction des dossiers pour les postes consulaires, activité de directive et de conseil aux postes, de gestion des recours, et de participation à l'élaboration des normes.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines de la mission est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>193 964 505</b>	<b>193 916 148</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>41 725 105</b>	<b>41 772 217</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	28 537 673	28 356 030
– Civils (y.c. ATI)	28 537 673	28 356 030
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	13 187 432	13 416 187
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>1 148 063</b>	<b>1 098 106</b>
<b>Total en titre 2</b>	<b>236 837 673</b>	<b>236 786 471</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>208 300 000</b>	<b>208 430 441</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>100 000</i>	

Le montant de la contribution employeur au CAS pensions s'élève à 168,1 M€ pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel, dont 140,7 M€ au titre des personnels civils et de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) et 27,4 M€ au titre des personnels militaires. S'agissant du programme 151, la contribution totale est de 28,4 M€ (exclusivement pour les pensions civiles et ATI).

Conformément au décret n° 2018-693 du 2 août 2018 modifiant le décret n° 2015-1819 du 30 décembre 2015 portant attribution de produits au budget du ministère des affaires étrangères, la part des recettes générées par les droits de visas (ADP) affectée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères est fixée à 3 % des recettes des droits de



visas de l'année n-1, dont 25 % sont reversés sur le P151 pour le financement du recrutement des vacataires dans les services des visas. Dès lors, il n'est pas encore possible de déterminer le montant des crédits qui seront reversés dans la mesure où les recettes de droits de visas 2020 ne seront connues qu'en début d'année 2021. Ces recettes sont toutefois attendues en baisse sensible, compte tenu du ralentissement de l'activité visas consécutif à la crise sanitaire.

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 3,36 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 400. Le montant prévu sur le programme 151 est de 0,13 M€.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2020 retraitée</b>	<b>204,72</b>
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	205,36
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	0,07
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,71
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,23
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,47
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,18</b>
EAP schéma d'emplois 2020	-0,19
Schéma d'emplois 2021	0,01
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,93</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>0,98</b>
GVT positif	1,69
GVT négatif	-0,71
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>0,23</b>
Indemnisation des jours de CET	0,23
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>1,74</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	1,74
<b>Total</b>	<b>208,43</b>

Le socle de prévision d'exécution 2020 hors CAS Pensions du programme 151 tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (décret n°2008-539) et le compte épargne-temps. De plus, la ligne « autres » (-0,47 M€) correspond au débasage de la prime exceptionnelle Covid (décret n° 2020-570 du 14 mai 2020) versée uniquement en 2020.

Les mesures de périmètres et de transfert pour 2021 se décomposent de la manière suivante :

- le transfert de crédits correspondant à la rémunération d'un agent de droit local, au titre de la fermeture (en 2020) de l'ONACVG de Tunis, pour un montant de 13 548 € hors CAS pensions;
- le transfert de crédits correspondant au rattachement au programme 151 d'un ETPT transféré au programme 105 en 2020, au titre de la fermeture de l'ONACVG, pour un montant de 52 870 € hors CAS pensions.

Le GVT positif du programme 151 est évalué à 1,69 M€ (soit 0,8 % de la masse salariale du programme hors CAS pensions), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents. L'impact du GVT négatif (effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,71 M€ (0,3 % de la masse salariale hors CAS), soit un solde de 0,98 M€ (0,47 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique "Autres variations des dépenses de personnel" intègre principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2020) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2021 sur les rémunérations des ADL et les indemnités de résidence à l'étranger. Cette ligne contient aussi les prévisions d'économies relatives à la suppression progressive de l'IE-CSG (en application du décret n° 2015-492 du 29 avril 2015) pour un montant toutefois marginal de -0,2 M€.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	52 181	53 758	52 750	46 569	48 124	47 096
Titulaires et CDI dans le réseau	138 863	136 471	142 745	135 478	133 175	139 211
CDD et volontaires internationaux	68 955	88 166	78 499	62 606	81 203	72 916
Agents de droit local	23 326	25 878	23 915	21 959	21 585	19 948

Les coûts d'entrée et de sortie ci-dessus sont calculés sur l'ensemble du périmètre ministériel. Les remarques ci-dessous qui ont également une portée de caractère général peuvent s'appliquer à l'ensemble des programmes des deux missions du périmètre ministériel.

Les coûts globaux correspondent aux coûts moyens 2019 communiqués dans le rapport annuel de performance 2019 majorés pour tenir compte du GVT positif, de l'évolution des effets de change et de prix sur la rémunération des personnels expatriés et de la norme de progression de la rémunération des agents de droit local.

Pour les trois catégories d'emplois G1, G2 et G3, les coûts ont été consolidés sur la base de flux d'entrées et sorties en cohérence avec les données issues du SIRH ministériel.

La comparaison entre prévision et réalisation doit tenir compte du profil de rémunération des agents recrutés par le ministère par catégorie (notamment contractuels expatriés, contractuels en administration centrale, fonctionnaires détachés sur contrat à l'étranger et volontaires internationaux s'agissant des G3).

Pour les agents expatriés relevant des trois catégories d'emplois G2, G3 et G4, ces coûts intègrent les indemnités de résidence à l'étranger (IRE) qui sont revues chaque trimestre, selon les évolutions monétaires de change et de prix de chaque pays, afin de maintenir constant le pouvoir d'achat des agents expatriés (en cas d'appréciation de l'euro, les indemnités sont diminuées pour neutraliser les effets d'aubaine, en cas de dépréciation, les indemnités sont augmentées pour compenser la perte de pouvoir d'achat). Par conséquent, les coûts sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre de manière significative.

Les coûts entrants et sortants à l'étranger tiennent compte de deux phénomènes :

- les redéploiement de postes vers des pays à plus fortes IRE (en particulier dans les pays du G20) ;
- l'effet change-prix qui peut occasionnellement générer des coûts d'entrée supérieurs aux coûts de sortie lorsque les IRE varient dans le courant de l'année.

S'agissant de la catégorie G3, qui regroupe des personnels affectés en administration centrale, à l'étranger ainsi que des volontaires internationaux, les coûts entrants et sortants tiennent compte des flux entrants et sortants différents en administration centrale et à l'étranger.

Pour la catégorie d'emplois G5 des agents de droit local (non soumis au CAS pensions), il convient de préciser que les régimes sur lesquels reposent les charges patronales hors CAS évoluent sensiblement selon les législations et organismes locaux. Enfin, les coûts d'entrée sont en moyenne supérieurs aux coûts des sortants en raison du recrutement d'agents de droit local sur des postes davantage qualifiés et à la transformation de postes de G2 en postes G5.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						48 045	72 068
Extension en année pleine des mesures 2020		G1 et G3	Tous corps	09-2020	8	48 045	72 068
Mesures statutaires						82 925	82 925
Mise en oeuvre du protocole PPCR	1 005	G1 et G2	Tous corps	01-2021	12	82 925	82 925
Mesures indemnitaires						803 321	1 230 845
Création d'un complément indemnitaire de type CIA au profit des agents en CDI et CDD en administration centrale	9	G1 et G3	Tous corps	01-2021	12	49 847	49 847
Revalorisation des agents de droit local	342	G5	ADL	01-2021	12	513 992	513 992
Revalorisation du complément indemnitaire annuel en administration centrale	480	G1	Tous corps	01-2021	12	25 720	25 720
Revalorisations des agents en CDD et CDI en administration centrale	3	G1 et G3	Tous corps	09-2021	4	24 276	72 828
Révision de la cartographie des postes en administration centrale	9	G1 et G3	Tous corps	09-2021	4	18 017	54 051
Révision des barèmes RIFSEEP	480	G1	Tous corps	09-2021	4	171 469	514 407
<b>Total</b>						<b>934 291</b>	<b>1 385 838</b>

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105 pour l'ensemble des programmes au périmètre ministériel.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, les dépenses (hors titre 2) de l'action sociale sont retracées plus haut dans la partie des éléments transversaux relatifs à ce programme.

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
1 510 840	0	236 616 737	237 574 089	611 000

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
611 000	301 000 0	310 000	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
135 777 000 393 896	135 777 000 393 896	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>136 471 896</b>	<b>310 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 devraient s'établir à 611 000 €.

Ce montant correspond principalement aux dépenses suivantes :  
- acheminement des passeports (112 000 €) : engagement pluriannuel (paiement du dernier trimestre 2020 et des deux

- premiers trimestres 2021) ;
- rapatriements et hospitalisations (50 000 €) : en cas de rapatriement d'urgence tardif en fin d'exercice ;
  - divers engagements du service central de l'état civil à solder en 2021 (78 000 €) ;
  - divers engagements sur des projets de modernisation à solder en 2021 (50 000 €) ;
  - les dépenses correspondant à l'organisation des Journées du réseau consulaire mi-décembre (20 000 €) ;
  - vote par internet (301 000 €) : engagements pluriannuels (report des élections consulaires et nouveau marché pour l'élection législative de 2022).

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 56,8 %****01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	181 251 436	30 467 000	<b>211 718 436</b>	0
Crédits de paiement	181 251 436	30 768 000	<b>212 019 436</b>	0

Les dépenses de l'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » comprennent un volet fonctionnement et un volet intervention. Cette action comprend 5 pôles distinguant les grands domaines de l'administration consulaire : Assemblée des Français de l'étranger (AFE), fonctionnement du service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire (dont le vote par internet), affaires sociales et élections.

Les crédits inscrits au PLF 2021 augmentent légèrement par rapport à la LFI 2020 en s'établissant à 30,8 M€ en CP contre 30,4 M€ l'année antérieure. Cette variation s'explique principalement par la hausse de la ligne « aide sociale » (+2,9 M€), alors que le budget dédié au fonctionnement du service central d'état civil ainsi que les crédits alloués à l'organisation des élections consulaires sont en baisse.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	181 251 436	181 251 436
Rémunérations d'activité	147 045 116	147 045 116
Cotisations et contributions sociales	33 345 269	33 345 269
Prestations sociales et allocations diverses	861 051	861 051
Dépenses de fonctionnement	9 867 000	10 168 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 867 000	10 168 000
Dépenses d'intervention	20 600 000	20 600 000
Transferts aux ménages	17 000 000	17 000 000
Transferts aux autres collectivités	3 600 000	3 600 000
<b>Total</b>	<b>211 718 436</b>	<b>212 019 436</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Activité	Description	Volume	Dotation 2021 (en CP)
Assemblée des Français de l'étranger	Indemnités conseillers consulaires et AFE	240 000 €	2 320 000 €
	Fonctionnement AFE	180 000 €	
	Indemnités conseillers consulaires et AFE	1 900 000 €	
Fonctionnement administration centrale	Frais de mission et de représentation	270 000 €	309 000 €
	Frais de représentation (administration centrale)	16 000 €	
	Indemnités stagiaires	23 000 €	
Service central de l'état civil	Fonctionnement et dépenses d'affranchissement		430 000 €
Achat et acheminement de documents sécurisés	Achats et acheminement de documents sécurisés et autres documents (livrets de famille, papier sécurisé d'état civil, passeports d'urgence, laissez-passer, procurations de vote, carnets de santé)	610 000 €	830 000 €
	Frais de transport des passeports ordinaires	220 000 €	
Adoption internationale	Invitations en France des autorités centrales des pays d'origine, organisation de rencontres avec les conseils départementaux, missions d'experts et invitations de personnalités étrangères.	Au moins 3 réunions par an avec les autorités centrales étrangères	65 000 €
Communication et information sur l'expatriation	Fonctionnement de la cellule	-	104 000 €
Entretien des cimetières civils français	Entretien courant et réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger	-	120 000 €
Agences consulaires	Dotations de fonctionnement aux agences	502 agences consulaires	1 200 000 €
Lutte contre la fraude	Levées d'actes d'état civil		35 000 €
Autres dépenses	Études, litiges et frais divers	32 000 € en administration centrale 18 000 € dans les postes	50 000 €
Modernisation de l'administration consulaire	Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration	1 590 000 €	4 258 000 €
	Dématérialisation de l'état-civil	600 000 €	
	Mise en place d'un centre d'appels	500 000 €	
	Vote par internet	1 508 000 €	
	Infocentre OSCAR	50 000 €	
	Autres projets informatiques	10 000 €	
Élections	Élections consulaires et préparation présidentielle et législatives 2022		447 000 €
<b>Total</b>			<b>10 168 000 €</b>





**Pôle Assemblée des Français de l'étranger (AFE) - Indemnités des conseillers et fonctionnement : 2 320 000 €**

1) Remboursement des frais de séjour et de déplacement des conseillers AFE (240 000 €) : les conseillers à l'AFE perçoivent un remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement lors de leur venue aux deux sessions annuelles de l'AFE. Ce remboursement est fixé par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. La dotation prend en compte un réajustement des indemnités des conseillers à l'AFE (mise en conformité avec l'arrêté du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État).

2) Fonctionnement (180 000 €) : l'Assemblée des Français de l'étranger organise deux sessions annuelles à Paris pour les conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger - anciennement dénommés « conseillers consulaires »). Le budget de fonctionnement a été revu à la hausse (+20 000 €) car, outre la nécessaire couverture des frais d'organisation des sessions de l'Assemblée à Paris, des dépenses nouvelles sont prévues en 2021. Les nouvelles dispositions de la loi dite Lecornu (art. 111 notamment) – adoptée le 27 décembre 2019 et qui entrera en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseils consulaires (en mai 2021) – et les engagements pris par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères impliquent notamment la mise en place de formations pour les conseillers des Français de l'étranger ainsi que la création d'une messagerie dédiée. Le coût global de ces deux mesures est difficile à évaluer à ce stade, mais entraînera très probablement une augmentation des dépenses de fonctionnement. Le budget de fonctionnement sert également à héberger le site internet de l'AFE et à y faire des actualisations. Enfin, une partie de ce budget est mis à la disposition des conseillers à l'AFE afin de leur permettre de financer une étude sur un sujet de leur choix.

3) Indemnités des conseillers des Français de l'étranger (1 900 000 €) : les conseillers des Français de l'étranger reçoivent deux indemnités semestrielles fixées par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. Les textes prévoient également un remboursement en cas de dépassement des frais de déplacement dans l'exercice du mandat de conseiller consulaire, ainsi qu'une allocation d'assurance annuelle.

**Pôle service public consulaire : 3 143 000 €****• Fonctionnement courant de la DFAE : 309 000 €**

Cette rubrique regroupe les frais de représentation et de mission de la directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et de ses collaborateurs, tous services confondus, ainsi que les gratifications versées aux stagiaires accueillis dans les services de la DFAE.

**• Achats de documents consulaires et acheminement des passeports : 830 000 €**

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. Certains de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale, les autres étant produits par divers prestataires que le ministère s'attache à mettre en concurrence.

Concernant les passeports biométriques, seul le financement de leur acheminement (direct ou via le service de la valise diplomatique) reste de la compétence du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pour un montant global estimé à 220 000 €. L'acheminement direct des passeports concerne 34 postes consulaires dont l'activité est

très importante et pour lesquels le service de la valise diplomatique ne pourrait prendre en charge la totalité des documents dans les délais impartis (dans la plupart des cas un délai plus court qu'en France).

Par ailleurs, le MEAE souhaite permettre à ses postes dont le format d'exercice est le plus modeste de posséder des stocks de passeports d'urgence. A cet effet, un réapprovisionnement est indispensable.

• Activité du service central d'état civil : 430 000 €

La dotation budgétaire allouée au service central d'état civil sera en baisse significative pour l'exercice 2021 par rapport à la LFI pour 2020 (950 000 €).

L'ordonnance n° 2019-724 du 10 juillet 2019 ouvre la voie à l'expérimentation de la dématérialisation des actes de l'état civil établis par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cette expérimentation a pour but de créer un registre de l'état civil électronique dont les actes auraient une valeur juridique identique à celle des copies ou extraits délivrés sur support papier. L'établissement, la conservation, la gestion et la délivrance des actes de l'état civil pourront désormais être effectués sur un support numérique et la délivrance de copies pourra se faire de façon dématérialisée.

Une première étape de dématérialisation de la délivrance d'extraits et copies d'actes à l'utilisateur dont la mise en œuvre est prévue en janvier 2021 aura un impact significatif sur les dépenses du SCEC. Les dépenses liées à l'impression, à l'affranchissement et à l'expédition des courriers représentent actuellement près de 85 % des dépenses du service central d'état civil. Avec la dématérialisation de la délivrance des actes cette chaîne de dépenses sera directement impactée avec des économies estimées à 80 % des montants actuels.

• Expertise juridique locale pour mieux lutter contre la fraude à l'état civil : 35 000 €

Mis en place en 2018, ces crédits ont notamment permis à plusieurs chancelleries consulaires d'équiper ou de renouveler leurs équipements de détection de la fraude documentaire. Cette dotation sert également à financer la vérification de l'authenticité d'actes d'état civil étranger et la rédaction d'études juridiques par des avocats conseils auprès des postes diplomatiques et consulaires. Ces éléments sont utiles à la réalisation de plusieurs démarches administratives (instruction d'une demande de visa pour la France, demande de délivrance d'un certificat de nationalité française, etc.).

• Adoption internationale (fonctionnement) : 65 000 €

La mission de l'Adoption internationale (MAI) est l'autorité centrale française de l'adoption internationale, au sens de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH93), créée en 1988. Elle assure, à ce titre, le pilotage, la régulation, le contrôle, la veille, l'expertise juridique, l'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA), la tutelle stratégique de l'Agence française de l'adoption (AFA), l'opérateur public, l'organisation d'un colloque annuel réunissant les représentants compétents des conseils départementaux, l'information au moyen de publications de documents et enfin, l'accueil des délégations compétentes en matière d'adoption internationale des pays d'origine.

Les frais de fonctionnement de la MAI augmentent très légèrement (+5 000 €) en raison de l'organisation d'une réunion du groupe informel des pays d'accueil, que chaque pays organise à tour de rôle. Les frais de fonctionnement de la MAI intègrent depuis 2019 la part du budget transféré du programme 185 visant à financer des missions d'experts et inviter des personnalités étrangères. C'est pour répondre à l'ensemble de ces missions que la MAI évalue ses besoins de crédits de fonctionnement pour l'année 2021 à 65 000 €.

• Communication en direction des Français à l'étranger et information sur l'expatriation : 104 000 €

Le budget alloué sera prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur l'action consulaire menée par la DFAE et son réseau à travers le monde. L'actualisation et la diffusion de guides pratiques, l'organisation et la participation à des salons et des conférences spécialisés permettront d'informer les candidats à l'expatriation. La dotation servira également à conduire des actions de communication en direction des Français résidant à l'étranger et à renforcer, par une présence accrue sur les réseaux sociaux (France Consul@ire) et des partenariats avec des

médias et des influenceurs, l'information régulière des usagers dans les domaines relevant de l'action consulaire. L'organisation des journées du réseau consulaire ainsi que l'actualisation, l'hébergement, la maintenance et le suivi statistique du simulateur « Retour en France » seront également financés sur ces crédits.

• Agences consulaires : 1 200 000 €

Le réseau comprend plus de 500 agences consulaires situées dans 103 pays. Le budget prévu pour 2020 (1,1 M€) apparaît légèrement insuffisant pour répondre aux besoins des postes au regard des dotations destinées au fonctionnement des agences consulaires. Il est donc proposé d'augmenter le montant à 1,2 M€ en 2021 afin d'assurer la bonne marche du réseau.

Cette consolidation du dispositif permettra notamment d'accompagner les besoins constants de relais consulaires dans les villes périphériques

• Entretien des cimetières civils français : 120 000 €

Le programme 151 s'efforce de prendre en charge l'entretien courant et la réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger lorsque les autorités locales et / ou les familles des défunts sont défailtantes.

L'Algérie continue à être le poste le plus demandeur pour des raisons historiques évidentes et ce tout particulièrement avec la fin du plan d'action de regroupement des cimetières. Pour mémoire, sur les 115 200 € accordés en 2020, 70 % ont été dédiés à l'Algérie et 30 % ont dû être répartis dans le reste du réseau.

• Autres dépenses : 50 000 €

Cette dotation sera utilisée à la fois en administration centrale et à l'étranger. Les dépenses correspondent principalement à des études et à des provisions pour litiges.

**Pôle modernisation de l'administration consulaire (informatique consulaire) : 3 957 000 € en AE et 4 258 000 € en CP**

S'inscrivant dans l'amélioration continue des services rendus par l'administration consulaire aux 2,5 millions de Français (dont près de 1,8 millions d'inscrits au Registre des Français établis hors de France), la DFAE a engagé depuis 2016 plusieurs projets de modernisation significatifs. La mise en place du répertoire électoral unique (effective depuis le 1er janvier 2019) a ainsi permis une fiabilisation et une simplification de la tenue des listes électorales. Parallèlement, les démarches relatives à l'inscription au registre ont été dématérialisées depuis juin 2016 et font partie aujourd'hui du top 250 des démarches en lignes de l'observatoire du numérique.

L'année 2020 a vu l'aboutissement d'une nouvelle solution de vote par internet, homologuée en janvier 2020, qui sera mise en œuvre pour élire les conseillers des Français de l'étranger et les délégués consulaires (élection reportée en 2021). Un nouveau projet de vote par internet sera développé dès la fin de l'année dans la perspective des élections législatives de 2022.

La DFAE travaille également depuis 2019 sur un projet de dématérialisation complète de son état civil (RECE) dont la mise en œuvre d'une première étape est programmée au début de l'année 2021.

D'autres projets de modernisation sont également menés comme l'infocentre OSCAR, déployé fin 2018, qui continue de s'enrichir de nouveaux tableaux de bord et d'instruments d'interrogation des données permettant à l'administration centrale et aux consulats d'affiner le suivi et le pilotage de leurs activités ou encore l'application CIRCE2 pour la gestion des dossiers des détenus.

En 2021, la DFAE poursuivra ses travaux de transformation profonde de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers, mais l'exercice 2021 devra prendre en compte de nombreux ajustements consécutifs à la crise sanitaire de la covid-19, notamment en ce qui concerne l'organisation des élections consulaires et les

applications en cours de développement (RECE, ELECTIS, infocentre) puisque tous les travaux de développement ont été interrompus ou fortement ralentis.

Les dépenses envisagées pour l'année 2021, se répartiront donc de la façon suivante :

### **1. Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration : 1 590 000€**

Les travaux engagés au sein du système d'information électoral du MEAE pour l'enrichir de nouvelles fonctionnalités seront poursuivis (gestion des résultats, gestion des candidats, prise en compte des besoins du vote par internet). Ces nouvelles fonctionnalités devront être opérationnelles pour les prochaines élections consulaires mais elles devront également être adaptées pour les élections législatives. De nouvelles évolutions sont actuellement à l'étude et seront développées en 2021, pour prendre en compte la réforme de la gestion des procurations de vote et la gestion de l'organisation d'un référendum.

L'application CIRCE2 dédiée au suivi des Français détenus à l'étranger actuellement en phase de test devra être homologuée puis déployée vers les postes.

S'agissant du recouvrement des créances alimentaires à l'étranger, le MEAE déploiera l'application I-support, née de l'ambition de développer un système complet de gestion et de communication sécurisée pour le recouvrement transfrontière des obligations alimentaires en application de la Convention de la Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments et du Règlement européen de 2009 sur les obligations alimentaires.

Une attention particulière sera apportée cette année à la modernisation de l'application de gestion des rendez-vous. Des évolutions étaient programmées en 2020 mais n'ont pu être mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire.

### **2. Dématérialisation de l'état civil : 0,6 M€**

Le MEAE prépare, depuis le début de l'année 2019, un projet de dématérialisation complète de son état civil. L'ordonnance n° 2019-724 du 10 juillet 2019 relative à l'expérimentation de la dématérialisation des actes de l'état civil établis par le MEAE l'autorise, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, à dématérialiser l'établissement, la conservation, la gestion et la délivrance des actes de l'état civil, dans un objectif de simplification et de sécurisation des démarches des usagers.

Le projet de registre de l'état civil électronique (RECE) porté à travers cette ordonnance est un projet numérique visant à moderniser la gestion de l'état civil dans son ensemble. Il porte trois objectifs majeurs :

- un objectif de modernisation de l'État en donnant à un acte d'état civil numérique la même valeur authentique qu'un acte papier signé de façon manuscrite par un officier d'état civil ;
- un objectif de simplification des démarches usagers qui pourront disposer, dans des conditions optimales de sécurité et dans de meilleurs délais, des copies ou extraits d'actes électroniques auxquels ils peuvent prétendre. Un usager pourra également déclarer en ligne un événement d'état civil donnant lieu à la transcription d'un acte, sans se déplacer dans son consulat;
- enfin, un objectif de réduction significative des coûts de production et de gestion des actes, avec une économie d'environ 1,2 M€ par an pendant l'expérimentation et jusqu'à 2 M€ par an post expérimentation.

La réalisation est prévue par étape avec une première mise en œuvre au premier trimestre 2021. Le RECE fait l'objet d'un co-financement du FTAP (fonds de transformation de l'action publique – programme 349) à hauteur de 3 M€ sur la période 2019-2022 ; un versement de 0,7 M€ est prévu en 2021 sous réserve du respect des indicateurs d'avancement.

### **3. Mise en place d'un centre de contact consulaire : 500 000 €**

Une première phase d'ouverture du centre, initialement programmée en 2020, a été reportée en 2021 du fait de la crise sanitaire.

Installé en France et joignable par courriel ou par téléphone au tarif d'un appel local, le centre de contact consulaire permettra aux Français de l'étranger d'obtenir sans délais une assistance pour initier leurs démarches administratives. Son déploiement est conçu de manière progressive et débutera en 2021 par quelques pays de l'Union européenne.

En mettant fin à la saturation de la réponse téléphonique des services consulaires, ce service rétablira une chaîne d'accueil du public vertueuse au sein de laquelle les consulats pourront concentrer leurs moyens sur les dossiers nécessitant une intervention locale ou un accueil physique des usagers.

Les prestations nécessaires à la création et au fonctionnement du centre sont :

- techniques, pour la collecte des appels, le déploiement de solutions applicatives pour le centre et pour la gestion de l'information consulaire en ligne ;
- de ressources humaines, pour la formation et la mise à disposition de personnels.

#### **4. Vote par internet : 1 207 000 € en AE et 1 508 000 € en CP**

Suite à la suspension du vote par internet lors de l'élection législative de 2017 et au report des élections consulaires de mai 2020 en raison de la crise sanitaire mondiale, l'année 2021 sera une année de défis.

La plateforme de vote par internet développée pour les élections consulaires par la société prestataire dans le cadre du marché conclu avec le ministère en 2016 est prête sur les plans technique, opérationnel et ergonomique. Les travaux de conception et de développement ont duré 16 mois. Elle a été testée en grandeur nature auprès de 12 000 électeurs en juillet puis en novembre 2019. Les résultats de ces tests, les audits réalisés aux différentes phases d'élaboration et l'analyse de risques selon les préconisations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ont permis d'aboutir en janvier 2020 à l'homologation de cette plateforme de vote.

Le report des élections consulaires à mai 2021 aura un impact budgétaire de **0,3 M€ en AE et de 0,7 M€ en CP**. Il s'agit de dépenses de maintenance technique, d'hébergement et de prolongation des licences. Le marché qui devait prendre fin en mai 2020 a par ailleurs été prolongé jusqu'en juin 2021.

Parallèlement, l'année 2021 sera marquée par les travaux de conception d'une solution de vote par internet pour les élections législatives de 2022 dans le cadre d'un nouveau marché attribué en août 2020. Les prévisions de dépenses relatives à ce marché pour l'année 2021 s'élèvent à ce stade à **0,9 M€ en AE et 0,8 M€ en CP**. Elles concerneront essentiellement les paramétrages et développements, l'organisation au printemps et à l'automne de deux tests grandeur nature (TGN) et l'accompagnement et les audits à réaliser pour la mise au point de la plateforme de vote.

#### **5. Autres projets informatiques : 10 000 €**

Cette dotation permettra de financer diverses licences informatiques.

#### **Pôle Élections : 447 000 €**

La promulgation de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 a conduit au report à mai 2021 des élections consulaires initialement prévues en mai 2020. En 2021, l'activité consistera donc essentiellement à organiser ces élections consulaires (élection des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires en mai, des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger AFE en juin), sauf scrutin imprévu de type référendum.

La loi organique n° 2020-976 du 3 août 2020 a, pour sa part, reporté l'élection des 6 sénateurs des Français de l'étranger à septembre 2021.

Cette année verra également le lancement des préparations aux scrutins de 2022 (élections présidentielle et législatives).

**- Financement des élections consulaires et sénatoriales :**

En application de la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, les premières élections des conseillers et délégués consulaires ainsi que celles des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger se sont tenues en 2014.

Le mandat électoral est normalement d'une durée de 6 ans. Néanmoins, et en raison du report dû à la situation sanitaire mondiale, le premier renouvellement général aura lieu, à droit constant, en 2021 : environ 450 conseillers consulaires (quotité à déterminer par le nombre d'inscrits au Registre des Français établis hors de France au 1er janvier 2021) élus dans 130 circonscriptions et 90 conseillers à l'AFE élus dans 15 circonscriptions.

A la différence des élections nationales et de l'élection des représentants de la France au Parlement européen, l'intégralité des dépenses est à la charge du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Conformément à la réglementation, l'envoi de la propagande pour ces élections est entièrement dématérialisé : elle sera mise à la disposition des électeurs sur le site internet des postes. De même, les courriers de convocation leur seront envoyés par courrier électronique, et aux seuls électeurs ne disposant pas d'une adresse mail, par voie postale. En administration centrale il conviendra de couvrir l'envoi par la valise diplomatique des enveloppes de scrutin, détenues en nombre insuffisant dans les postes à l'étranger, lorsqu'il n'aura pas pu être effectué au cours du dernier trimestre 2020, en l'absence de reprise suffisante des transports aériens. Il en sera de même d'un complément d'urnes et d'isolaires le cas échéant.

Des opérations de communication seront mises en œuvre dès le début de l'année 2021, pour informer les Français sur le rôle des élus consulaires, la date limite d'inscription sur les listes électorales et celle du scrutin (presse, réseaux sociaux, etc.), mais également pour inciter les électeurs à mettre à jour leurs données personnelles (numéro de téléphone portable, adresse mail) en vue de leur permettre de voter par internet.

Enfin, comme pour les autres élections, il conviendra d'organiser une permanence électorale, consacrée à la réponse aux questions des bureaux de vote et à la remontée des résultats, pendant toute la durée de l'élection des conseillers et délégués consulaires.

Des crédits devront être délégués à nos postes à l'étranger de façon à leur permettre l'organisation des élections consulaires (location de locaux le cas échéant, prestations de gardiennage et de sécurité, achat de consommables, tournées consulaires pour le recueil de procurations, remboursement des frais de campagne des candidats pour l'impression des bulletins et des affiches) et sénatoriales (transmission à l'unique bureau de vote à l'urne ouvert à Paris des plis de vote par anticipation des membres du collège électoral). Ces crédits ne sont pas inscrits dans le PLF pour 2021, le financement étant assuré par le report en 2021 des crédits non consommés en 2020 du fait de l'ajournement des élections.

**- Financement des premières élections consulaires partielles et de la campagne d'information sur les scrutins 2022 : 447 000 € prévus en PLF 2021**

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères devra très probablement organiser plusieurs élections consulaires partielles avant la fin de l'année 2021 suite aux recours formés dans le cadre du renouvellement général. Le calendrier de ces scrutins partiels dépendra de la date des décisions du Conseil d'État, et l'estimation des coûts en est difficile car les dépenses d'organisation peuvent considérablement varier en fonction des conditions, des pays et de la taille des circonscriptions électorales où ils se tiendraient.

Enfin, une première campagne de communication devra être organisée pendant le 2ème semestre 2021 afin d'informer les électeurs français de l'étranger sur les scrutins qui seront organisés au printemps 2022 (élections présidentielle et législatives). Elle pourra également se traduire par l'organisation de premières tournées consulaires en vue de recueillir des procurations de vote. Une première campagne d'information sera également lancée en fin d'année sur la

réforme des procurations de vote qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022 en application de l'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Activité	Volume	Dotation 2021 en AE=CP (titre 6)
Adoption internationale	18 OAA et 2 organisations non gouvernementales	<b>350 000 €</b>
	9 partenaires, dans 10 pays d'origine des enfants pour mener une quinzaine projets	<b>250 000 €</b>
Rapatriements et hospitalisations d'urgence	193	<b>800 000€</b>
Aide sociale	4 041 bénéficiaires	<b>16 200 000 €</b>
Organismes locaux d'entraide et de solidarité	79 associations	<b>410 000 €</b>
Organismes d'assistance	1 organisme subventionné	<b>10 000 €</b>
Caisse des Français de l'étranger	2036 bénéficiaires	<b>380 000 €</b>
Centres médico-sociaux	9 associations	<b>200 000 €</b>
Soutien au tissu associatif (STAFE)	279 associations	<b>2 000 000 €</b>
<b>Total</b>		<b>20 600 000 €</b>

### • Adoption internationale - subventions : 350 000 €

Ces crédits ont vocation à soutenir et à professionnaliser les opérateurs privés de l'adoption internationale dont la mission de l'adoption internationale (MAI) assure la tutelle et le pilotage, ainsi que le service social international, ONG sise à Genève, la fédération française des OAA et l'association Enfance et Famille d'adoption, partenaires privilégiés de la MAI.

Les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) connaissent des difficultés importantes, notamment financières, dans un contexte de baisse et de complexification de l'adoption internationale (majorité d'enfants à besoins spécifiques, besoin de préparation des personnels et des adoptants, besoin d'un accompagnement des familles et d'un suivi post-adoption toujours croissants). Comme en 2020, il leur sera à nouveau demandé de réaliser des économies d'échelle en se regroupant et en mutualisant leurs actions.

Les demandes de recherche des origines ont pris une importance particulière après de récentes révélations de pratiques illicites dans les années 1980 et 1990. Les financements accordés en 2021 aux opérateurs permettront de répondre à cette forte demande d'accompagnement des personnes adoptées qui entreprennent ces démarches de recherche.

Une première part de la dotation (310 000 €) vise, par des subventions annuelles et des conventions d'objectifs et de moyens triennales, à :

- encourager les opérateurs vers davantage de mutualisation et de projets communs à plusieurs opérateurs, afin d'harmoniser les pratiques ;
- développer et systématiser les actions de formation des personnels des OAA et des candidats à l'adoption adoptants ;
- renforcer la présence et la pertinence de nos opérateurs par des missions dans les pays d'origine.

L'autre partie de la dotation (40 000 €) vise à appuyer notre action en faveur d'une adoption internationale plus sécurisée auprès du service social international, pour apporter son expertise dans les questions relatives à la protection de l'enfance et à l'adoption internationale (analyses thématiques, analyses pays, organisation de séminaires de formation, etc.).

### • Adoption internationale - projets de coopération : 250 000 €

Le décret n° 2009-407 du 14 avril 2009 relatif à l'autorité centrale pour l'adoption internationale prévoit dans son article 1er, que l'autorité centrale française conduit des missions de coopération internationale, bilatérale ou multilatérale, en matière d'adoption ou de protection de l'enfance.

Les crédits de coopération dont dispose la MAI sont d'une part destinés à la mise en œuvre de la collaboration entre autorités centrales, visée par l'article 7 de la Convention de La Haye, et d'autre part dédiés à la promotion par notre pays des principes cardinaux de cette même Convention, à savoir que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits fondamentaux.

Les projets sont de deux natures :

- soit de nature institutionnelle, c'est-à-dire concertés et coordonnés directement avec les autorités compétentes de l'adoption internationale dans des pays d'origine où nous souhaitons stratégiquement faciliter, lorsqu'ils ont ratifié la CLH93, la mise en place ou la consolidation de leur autorité centrale, ou pour soutenir leurs efforts en vue d'y adhérer. Ces types de projets sont ceux que la MAI s'efforce, lorsque cela est possible, de favoriser prioritairement.
- soit mis en œuvre dans les pays d'origine au travers d'ONG solidement implantées localement, qui opèrent dans le champ de l'enfance privée de famille. Ces projets sont proposés à la demande de la MAI, par les postes diplomatiques et consulaires dans les pays ciblés. La MAI procède aux arbitrages pour leur sélection.

• **Aide aux personnes : 16 200 000 €**

Ces crédits sont destinés à dispenser des aides sociales à nos compatriotes à l'étranger dans le besoin à travers les divers conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS). Cette enveloppe permet de :

- verser des aides mensuelles à nos compatriotes à très faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés (taux d'incapacité supérieur à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants) ;
- apporter des aides mensuelles à des enfants en détresse ;
- fournir des aides ponctuelles à nos compatriotes en difficulté temporaire (résidents, de passage ou détenus).

Le niveau de ces aides est ajusté en fonction des évolutions du coût de la vie locale et du taux de change (les montants des allocations étant fixés en euros).

Indépendamment de la crise sanitaire, une partie des Français résidant à l'étranger continue de se paupériser pour diverses raisons : perte d'emploi, effets de crises locales (Venezuela, Egypte, Brésil, Argentine, Liban, etc.), dégradation du pouvoir d'achat des petites retraites du fait de l'augmentation du coût de la vie dans le pays de résidence.

En ce sens, et en raison des incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la crise sanitaire 2021 et de son impact financier sur les Français de l'étranger, il a été décidé de porter l'enveloppe de l'aide sociale à 16,2 M€ en 2021. Cette augmentation prend aussi en compte les effets anticipés de l'inflation mondiale.

• **Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) : 410 000 €**

Les OLES, associations locales de bienfaisance, sont des relais et des partenaires indispensables de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigés par des bénévoles, ils jouent un rôle complémentaire par rapport à l'action de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solution dans le cadre des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS).

La dotation de 410 000 €, stable par rapport à 2020, permet d'assurer le versement de subventions, tout en adaptant ce soutien financier à la nature des activités des organismes qui les sollicitent.



Les OLES ont été fortement mobilisés pour venir en aide à nos compatriotes fragilisés par la crise sanitaire et il est souhaitable de maintenir le soutien financier qui leur est apporté.

• **Caisse des Français de l'Étranger : 380 000 €**

Régie par le code de la sécurité sociale, la Caisse des Français de l'étranger (CFE) est une caisse de sécurité sociale qui, à l'instar des caisses primaires d'assurance maladie métropolitaines, est un organisme de droit privé assurant une mission de service public. La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une « troisième catégorie » pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors espace économique européen) dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la sécurité sociale.

Le financement de ce dispositif (qui concernait 2 036 adhérents fin 2019, chiffre en baisse régulière, et qui représentait un coût global annuel d'environ 2,9 M€) est assuré - conformément à l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale - par la Caisse des Français de l'étranger sur ses fonds propres et par un concours de l'État.

La CFE a réformé sa tarification en 2019 (basée sur l'âge et non plus sur les revenus) tout en maintenant la catégorie aidée : la cotisation forfaitaire trimestrielle s'élève désormais à 201 €.

• **Organismes d'aide en France : 10 000 €**

Les organismes d'aide subventionnés sont des associations œuvrant en France, dont les actions participent à l'assistance aux Français de l'étranger, en complément de celles que le ministère met directement en œuvre, en matière de rapatriement notamment.

La dotation prévue par le PLF pour 2021 est stable par rapport à 2020. Elle permet de soutenir des associations œuvrant directement en faveur de nos ressortissants à l'étranger, comme France horizon (anciennement CEFR, comité d'entraide aux Français rapatriés), partenaire historique et principal du ministère pour l'accueil de Français rapatriés aux frais de l'État ou à leurs frais, soit en raison de situations de crise, soit pour indigence.

• **Rapatriements et hospitalisation d'urgence : 800 000 €**

La crise sanitaire et économique mondiale liée à la pandémie de covid-19 fragilise la situation socio-économique des Français à l'étranger. L'enveloppe inscrite dans le PLF pour 2021 permettra au ministère de faire face à une augmentation de la demande d'assistance dans des cas extrêmes d'indigence et d'urgence sanitaire ainsi qu'à l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement dans un contexte où le trafic aérien est ralenti et où certaines liaisons sont interrompues. Le financement d'hospitalisations d'urgence sur place peut, dans certains pays, constituer une solution de substitution aux rapatriements sanitaires.

De manière générale, un certain nombre de facteurs concourent à l'augmentation constante des besoins en termes d'assistance, notamment :

- le contexte épidémiologique international et l'exclusion de la prise en charge du risque pandémique par les sociétés d'assurance ;
- la crise économique, qui affecte l'ensemble des pays, fragilise la situation de beaucoup de compatriotes résidents, dont un nombre croissant peut nécessiter un rapatriement pour indigence ;
- l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement sanitaire ;
- l'augmentation des risques sécuritaires (terrorisme, guerres ou bouleversements politiques, catastrophes naturelles, etc.).

Dans ce contexte, le MEAE doit, comme par le passé, rester vigilant, notamment vis-à-vis des opérations ne manifestant pas de caractère d'urgence avérée. Avant de faire appel à un financement public, la recherche d'autres modes de financements (assurance, solidarité familiale, etc.) est systématiquement privilégiée.

L'hospitalisation d'urgence sur place concerne les Français résidant à l'étranger ou de passage, se trouvant en situation d'urgence sanitaire et dont l'hospitalisation à l'étranger est jugée préférable à un rapatriement pour l'une des raisons suivantes :

- personne intransportable à court terme ;
- soins locaux adaptés et moins onéreux qu'un rapatriement ;
- maintien sur place préférable compte tenu de la situation sociale ou familiale du patient (fin de vie notamment).

La prise en charge porte uniquement sur la partie résiduelle de la dette hospitalière après participation des assurances et mutuelles, ainsi que des familles.

• **Subventions aux centres médico-sociaux : 200 000 €**

La dotation de 200 000 € permettra le versement de subventions aux centres médico-sociaux situés dans des pays défavorisés sur le plan des structures sanitaires, en Afrique, dans l'Océan Indien et à Pékin. L'objectif de ces centres médico-sociaux est de renforcer la sécurité sanitaire de nos compatriotes résidant dans des pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et/ou la préparation d'évacuations sanitaires dans des conditions satisfaisantes.

• **Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) : 2 000 000 €**

Mis en place en 2018, ce dispositif est destiné à soutenir les projets portés par des associations de Français de l'étranger, dont l'objet doit être de nature éducative, caritative, culturelle, d'insertion socio-économique et/ou contribuer au rayonnement de la France et/ou au soutien des Français à l'étranger.

Ils complètent, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide aux Français gérés par nos ambassades. Le STAFE étant destiné à soutenir des projets, sont exclues du dispositif toutes demandes de subvention destinées à financer le fonctionnement et les activités courantes des associations.

En 2021, le STAFE sera à nouveau doté de 2 M€.

**ACTION 28,3 %**

**02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	105 310 000	<b>105 310 000</b>	0
Crédits de paiement	0	105 310 000	<b>105 310 000</b>	0

L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » est constituée de deux enveloppes, celle des bourses scolaires et celle de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier. Les bourses sont attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Elles sont attribuées sur critères sociaux et après examen par la commission consulaire des bourses locales et validation par la commission nationale des bourses, puis versées à l'AEFE.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	105 310 000	105 310 000
Transferts aux ménages	105 310 000	105 310 000
<b>Total</b>	<b>105 310 000</b>	<b>105 310 000</b>

- Bourses scolaires : 105 000 000 €

En 2021, le financement des bourses scolaires sera principalement assuré par l'enveloppe constituée des crédits budgétaires inscrits dans le PLF pour 2021 (105 M€, comme en LFI pour 2020). Ces crédits permettront de financer le solde de la campagne 2020/2021 du rythme nord (60 %), la totalité de la campagne 2021 du rythme sud ainsi que la première partie de la campagne 2021/2022 du rythme nord (40 %).

Pour rappel, conformément au plan de soutien aux Français de l'étranger, 50 M€ ont par ailleurs été ouverts par la loi de finances rectificative pour 2020 en date du 30 juillet 2020 en vue d'une mobilisation renforcée des dispositifs de bourses scolaires.

- Aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap : 310 000 €

Comme en 2020, 310 000 € sont prévus pour venir en aide aux boursiers de l'AEFE qui, du fait de leur handicap, ont besoin d'un accompagnateur (accompagnant(e) à la scolarité d'un élève en situation de handicap dans l'établissement ou ASESH) pour suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. L'AEFE doit présenter un bilan de cette aide au terme de l'année scolaire 2020/2021.

## **ACTION 14,9 %**

### **03 – Instruction des demandes de visa**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	55 535 035	0	<b>55 535 035</b>	393 896
Crédits de paiement	55 535 035	0	<b>55 535 035</b>	393 896

L'action 3 « Instruction des demandes de visas » porte les crédits de titre 2 destinés à la sous-direction de la politique des visas (SDPV) et aux agents chargés de l'instruction des demandes de visas dans le réseau consulaire.

Cette action bénéficie en outre du concours de deux Fonds de l'Union européenne sous forme de versement de remboursements des dépenses engagées dans le cadre de la mise en œuvre de projets conventionnés :

Il s'agit du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) qui intervient :

- en titre 2, pour la rémunération de personnels de droit local employés dans des services de visas assurant une forte représentation de partenaires Schengen. Montant prévu pour 2021 : 123 000 €

- hors titre 2, dans le cadre de la rénovation des locaux des services des visas (comportant une condition d'éligibilité liée à la représentation d'un Etat Schengen), pour la formation d'agents de droit local employés dans les services des visas, ainsi que pour les missions d'audit effectuées par les agents de la SDPV dans les services des visas et les centres externalisés de collecte des demandes. Montant prévu pour 2021 : 289 000 € (projets rénovation 139 000 € ; stages de formation des agents 80 000 € ; audit 70 000 €).

Le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) contribue, hors titre 2 également, à financer les vérifications d'état civil liées aux procédures de regroupements familiaux et de réunifications familiales. Montant prévu pour 2021 : 60 000 €.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

---

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	55 535 035	55 535 035
Rémunérations d'activité	46 871 032	46 871 032
Cotisations et contributions sociales	8 426 948	8 426 948
Prestations sociales et allocations diverses	237 055	237 055
Dépenses de fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		
<b>Total</b>	<b>55 535 035</b>	<b>55 535 035</b>

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)</b>	<b>105 310</b>	<b>105 310</b>	<b>105 310</b>	<b>105 310</b>
Transferts	105 310	105 310	105 310	105 310
<b>Total</b>	<b>105 310</b>	<b>105 310</b>	<b>105 310</b>	<b>105 310</b>
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	105 310	105 310	105 310	105 310

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
<b>Total</b>										

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

## ■ PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2021</b>	
<b>Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP</b>	